

Groupe de Travail Parapente

Compte rendu de la réunion du 14 mai 2025

Présents en visioconférence : Jean Luc CHIRON - Éric FRADET - Marc GUILLOT - Gérard PERRET - Michel SARTHE.

APPROBATION DU C.R. DE LA DERNIERE REUNION (19 mars 2025)

Le GTP approuve le Compte Rendu de la dernière réunion du Groupe de Travail Parapente en date du 19 mars 2025. Les souhaits et les propositions exprimés lors de la dernière réunion sont validés.

Rappel sur le fonctionnement Groupe de Travail Parapente

Avant-propos : il est demandé que les Comptes rendus des réunions du G.T.P. soient rédigés, validés et transmis aux membres du C.A. Fédéral dans les quinze jours qui suivent les réunions.

Responsable : Gérard PERRET, Technicien fédéral : Éric FRADET

- Établir une relation avec la FFVL pour permettre un développement harmonieux de cette discipline et assurer le respect de la convention signée entre les deux fédérations en 1991 et modifiée en 2014.
- Élaborer les programmes et le calendrier de formation des élèves et des formateurs de ces disciplines en liaison avec la direction technique nationale et la FFVL.
- Définir les normes de sécurité à imposer aux pratiquants et aux matériels.
- Définir le type et les critères des épreuves des compétitions.
- Proposer le calendrier annuel des compétitions à la commission sportive.
- Émettre des avis techniques sur tout sujet dans lequel cette discipline est impliquée.
- Préparer, organiser et conduire la réunion annuelle des techniciens de cette discipline.

Il a été défini que les interlocuteurs principaux du G.T.P. seraient le responsable du groupe de travail et le technicien fédéral sauf cas spécifiques précisés dans le compte-rendu.

Pour ce qui concerne la rédaction des comptes rendus des réunions, un membre du G.T. peut être désigné pour le rédiger et le faire valider par le Groupe de Travail avant sa diffusion.

Le compte rendu officiel sera finalisé par le G.T., signé par le responsable et transmis au Conseil d'Administration de la fédération.

- Suivi du tableau de bord -

Le point à ce jour

Le Groupe de Travail demande aux structures qui n'ont pas encore complétées les tableaux (données annuelles et cadres en activités) de les transmettre à Michel Sarthe chargé de leurs tenues et mises à jour.

- Enregistrement des qualifications -

Point sur l'enregistrement des qualifications des moniteurs fédéraux et pilotes biplaceurs sur le profil des licenciés sur le site fédéral :

Virage Anancy : RAS Anancy Vol de Pente : RAS
Air Libre : en attente de réponse Aiguellette Parapente : en attente de réponse

Michel SARTHE fait remarquer à nouveau que de nombreuses qualifications fédérales ne paraissent pas sur les profils de plusieurs licenciés. Il communique une liste de cas. Une mise à jour sera demandée.

Éric FRADET se chargera de ces mises à jour.

- Attribution des équivalences -

Les critères d'attributions des qualifications fédérales qui pourraient être attribuées à des licenciés FFP ou FFVL par équivalences sont rappelés. Le G.T.P. souhaite être informé et donc consulté pour l'attribution des équivalences des qualifications Pilote Biplace Parapente et Moniteur Fédéral Parapente qui parviennent à la fédération.

La pratique du Speed Riding & du Speed Flying

Aucune de nos écoles ne dispose des moyens pour la délivrance de ce brevet et n'est concernée.

a) A faire réaliser la modification du **Chapitre 3.8** de notre réglementation

Le GTP demande à l'unanimité que le chapitre III.8 de la réglementation soit modifié, laissant apparaître un avertissement relatif à cette pratique du type : "*Ces activités ne sont plus assurées par le contrat d'assurance FFP.*"

Éric FRADET se charge de la transmettre cette proposition au C.A. de la fédération et au D.T.N.

Site Internet FFP

Une mise à jour des documents ci-dessous est nécessaire :

Charte des écoles (16 juin 2017) Charte des écoles 20/11/2023

Contrat d'assurance à remettre aux licenciés (2020) Contrat d'assurance à remettre aux licenciés 2025 (annuel)

- Divers -

Propositions de Michel SARTHE :

1) Uniformisation des méthodes d'attribution des Brevets B dans les écoles

Le document Brevets Parapente en date de décembre 2022 est en ligne sur le site fédéral, il répond à cette demande.

2) Le site Parapente FFP

Quid du site internet <http://parapente.ffp.free.fr/index.html> qui rassemble les données du parapente à la FFP, les CR, les écoles et leurs coordonnées, etc etc

Michel SARTHE propose de transmettre les codes d'accès du site à Gérard PERRET.

3) Stage parapente et examen de Pilote sur le modèle PACA/Virage Annecy. (AURA/CD74) pour les parachutistes du Sud-Ouest qui pratiquent le parapente.

De nombreux parachutistes pratiquent avec une licence FFVL pour bénéficier d'une couverture assurance. D'autres volent sans brevet de pilote pensant être assurés par le contrat fédéral FFP.

A ce jour, ce sujet reste au stade de projet.

4) Informations sur les nouvelles AIP et protocoles militaires sur les zones de sauts

Michel SARTHE présente la situation sur les DZ de Laloubère et AUCUN qui permet aux militaires de poser leurs hélicoptères et de réaliser des séances de sauts sans informations préalables par NOTAM.

A ce jour les conventions sont en cours de révisions.

5) Proposition de Gérard

Pour avancer dans nos travaux en évitant de revenir sur des sujets déjà traités et de pouvoir être crédible auprès du Conseil d'Administration de la fédération, nous devons nous poser simplement ces questions :

- Quels sont les besoins des écoles ?
- Qu'attendez-vous de la fédération ?

Je vous propose de réfléchir à ces sujets et de me transmettre vos réflexions lors de la prochaine réunion.

Fin de la visioconférence à 20H34

Prochaine réunion en visioconférence le mercredi 9 juillet 2025 à 18h00.

Le 14 mai 2025

Gérard PERRET

